

Département de  
l'Aveyron



Commune de  
Saint-Rome-de-Tarn

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**lundi 15 décembre 2014**  
*à 20 heures 30*

**Présents** : ARLES Jacques – BONAMI Nicolas - BONNEFOUS Martine - CALMELS Marcel – FRAYSSE Didier – GELY Marc – HERBAUT Frédéric – MANCINO Francis – SABATHIER Pierrick - VERNHET Joël

**Conseillers municipaux absents avec procuration** : Mr VALENTIN Alexandre donne procuration à Mr ARLES Jacques, Mr GAYRAUD François donne procuration à Mr CALMELS Marcel, Mr DURAND Jacques donne procuration à Mme BONNEFOUS Martine.

**A été désigné(e) Secrétaire de séance** : Mme BONNEFOUS Martine

Mr le Maire ouvre la séance en informant le conseil municipal de la collecte de fonds initiée par l'Association Départementale des Maires, en solidarité aux communes sinistrées lors des intempéries et des pluies diluviennes qui ont frappé le sud du département dernièrement, les dégâts occasionnés sont considérables.

Mr le Maire propose de verser 1000€ sur le compte « Solidarité Sud Aveyron » ouvert par l'ADM. Des agents de notre commune, employés municipaux ou pompiers, ont été détachés pour l'aide au nettoyage des zones sinistrées, la communauté quant à elle a prêté un camion poubelle.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**1-Approbation du PV du 13 novembre 2014 :**

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

**2-Urbanisme et travaux :**

- 2 dépôts de déclarations préalables,
- 1 dépôt de permis de construire en cours d'instruction.

Mr l'adjoint aux travaux précise que les différents dossiers présentés ont fait l'objet d'une étude approfondie par la commission « travaux ».

- Le local affecté à la bibliothèque municipale est terminé, il faut rencontrer les bénévoles de Familles Rurales pour continuer l'installation.

- L'enfouissement des containers « poubelle » à proximité du camping de la base nautique, de la gendarmerie et de la mairie est terminé, il reste à réaliser celui de la maison de retraite, après la réparation du mur. L'information de la population est nécessaire pour expliquer la suppression des containers roulants.
- Une extension du réseau électrique extérieur est prévue à la maison de retraite Denis Affre, les artisans ont été sollicités pour établir des devis.
- Le plan d'eau du Tarn sera abaissé à partir du 19 janvier 2015, à cette occasion, la municipalité poursuivra l'aménagement des berges après la plage.
- Concernant la réfection du toit de l'école, l'appel d'offre sera lancé début janvier 2015, il s'agit d'un site occupé, ce chantier exige des précautions accrues pour assurer et garantir la sécurité des personnes et des enfants.
- La demande de permis de construire pour les travaux d'aménagement des locaux de la communauté de communes va être déposée ainsi qu'une demande DETR pour solliciter une aide pour les territoires ruraux.

Mr l'adjoint aux travaux souhaite la constitution d'une commission pour travailler sur les aménagements possibles place du Ravelin et avenue Denis Affre. Une rencontre est proposée le mardi 6 janvier 2015.

### **3-Délibération d'intention PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) :**

En matière d'urbanisme, Mr le Maire explique qu'il existe 4 systèmes :

- Le RNU (Règlement National d'Urbanisme)
- La Carte Communale
- Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Suite à la présentation du projet de PLUI par Mr Cazals et Mr Salles de la DDT, le conseil de la communauté de communes s'interroge sur l'opportunité de mettre en place un PLUI. Celui-ci permet de planifier le développement d'un territoire à l'échelle de l'intercommunalité, il permet aussi de rassembler et d'articuler différents enjeux (habitat, agriculture, tourisme, économie...) qui étaient traités auparavant de façon cloisonnée.

Le PLUI sera la document d'urbanisme unique qui établira le projet global d'aménagement et de développement du territoire.

Le SCOT regroupant 54 communes est un complément du PLUI, il aide à programmer les grandes lignes du développement du territoire.

Les permis de construire seront toujours signé par le Maire, au nom de l'Etat, comme actuellement, en tenant compte des nouveaux critères imposés par le Grenelle de l'Environnement. Aujourd'hui, il s'agit de prendre une délibération d'intention de réaliser un PLUI pour mettre en place des demandes de subvention auprès de l'Etat.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **4-Mise à disposition (ou exploitation) à des fins professionnelles du domaine public (énoncé de principe):**

Le sujet a été étudié au cours d'une commission « travaux » élargie, 2 principes ont été retenus :

- Le domaine public de la commune appartient à la commune, celle-ci décide de son utilisation,
- Tout commerçant permanent qui fera la demande à la mairie de l'occupation de l'espace public à des fins commerciales verra sa demande examinée qu'à la condition où son commerce est ouvert au moins 300 jours par an.

Ces règles seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sous réserve de la légalité.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce principe :

POUR : 13

ABSTENTION : 1

CONTRE : 1

#### **5-Répartition des frais de fonctionnement de l'immeuble rue du château : Mairie, Communauté de Communes, SIVOM :**

Il s'agit de répartir équitablement les frais de ménage électricité ,chauffage ,téléphone et assurance qui s'élèvent à 7140€ pour l'année 2014.

Mr le Maire propose :

- 2/5 pour la mairie,
- 2/5 pour la communauté de communes,
- 1/5 pour le SIVOM.

A l'avenir il faudra prévoir des compteurs séparés pour chaque service.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **6-Délibération modificatives :**

Mr l'adjoint aux finances prend la parole et explique que cela ne concerne que des mouvements dans le budget particulier de l'eau et de l'assainissement. Ces mouvements qui représentent 6000€ s'expliquent par le fait qu'il y a eu plus de travaux et plus d'interventions que prévu en début d'année.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **7-Renouvellement de la convention avec la SPA (fourrière) :**

Les chiens et chats errants ou en divagation sont amenés à la fourrière de Millau, la convention est renouvelable 2 fois par période d'une année par reconduction tacite. Pour l'année 2015 le montant s'élève à 946€ soit 1,09€ par habitant.

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

## **8-Règlement : eau et assainissement (mise en place d'une commission d'élaboration):**

Jusqu'à présent il n'existe pas de règlement propre à la commune. Il est nécessaire de définir les principes du service : contrat, facturation, branchement du compteur etc...Au vu des événements récents il est urgent de préparer ces règlements. Quatre personnes acceptent de constituer une commission avec l'aide des agents municipaux qui sont sur le terrain.(J.VERNHET,J.ARLES,D.FRAYSSE, M.GELY).

## **9-Transfert compétence voirie à la communauté de communes (nouvelles voies, longueurs...) :**

Les agents de la mairie seront sollicités pour l'évaluation de la voirie.

## **10-Questions diverses :**

Le mercredi 21 janvier 2015 à 14 heures, à la salle culturelle , une réunion publique animée par Habitat 12 aura lieu à St Rome de Tarn. Cette structure remplace le Pact Arim, elle apporte conseils et aides financières pour la réalisation de projets en matière d'habitat.

Mr l'adjoint aux affaires sociales informe que le samedi 7 février à 18 h 30, à l'occasion de la remise des maillots à l'équipe de foot du village, le Président du club invite la population à un apéritif à la salle des fêtes.

Le Téléthon a rencontré un vif succès dans notre village et sur l'ensemble du canton I. Cela s'est traduit par une collecte de 3 200 € sur la commune et 30 696 € sur le canton et la commune d'Alrance Un grand merci aux participants et aux bénévoles.

Les colis de Noël, offerts par la municipalité vont être distribués, cette année 77 personnes de plus de 80 ans de la commune en bénéficient.

L'organisation du personnel des écoles va être modifiée cette année car 2 personnes arrêtent leur contrat. Dans un premier temps le personnel restant a accepté de modifier son emploi du temps pour pallier à ces absences jusqu'au mois de mars. Ensuite il faudra recruter, il n'est pas facile de trouver des personnes remplissant les conditions pour un contrat d'avenir.

Pour clôturer l'année avant les vacances scolaires de Noël, la municipalité offre comme chaque année une séance cinéma à la salle culturelle et un goûter aux enfants de l'école.

Un conseiller s'interroge sur les dispositions qui ont été prises face aux précipitations importantes qui avaient entraîné une altération de la qualité de l'eau potable. Mr le Maire précise qu'il a immédiatement prévenu la population par haut-parleur, distribué des bouteilles d'eau et pris un arrêté.

L'école a été approvisionnée en bouteilles d'eau en quantité suffisante jusqu'à aujourd'hui. La maison de retraite a été également prévenue de la situation et approvisionnée.

Depuis, l'organisme agréé Aveyron Labo a prélevé pour analyse un échantillon de notre production d'eau. Leurs résultats que nous avons reçus et publiés font apparaître une bonne qualité de l'eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité ; mais l'ARS, qui est l'Agence officielle de santé sur notre territoire, n'a pas encore publié son avis. Mr le Maire attend cette information officielle pour lever l'arrêté et la procédure mise en place.

Il est demandé à Mr le Maire de garder la vigilance et de faire en sorte que la procédure soit respectée.

A la suite de ces évènements exceptionnels il apparaît opportun de créer une commission ad'hoc (conseillers municipaux auxquels pourront se joindre des membres de la société civile :pompiers,gendarme ...) pour intervenir rapidement de façon claire et efficace chaque fois que nécessaire(sécurité des personnes,des biens et sanitaire ...).

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
**Marcel CALMELS.**

*M. Calmels*

